

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 14 Floréal, an V.

(Mercredi 3 Mai 1797).

Envoi de trois évêques espagnols près la cour de Rome, pour y arranger les articles en litige entre les deux cours. — Nouvelles des bords du Rhin. — Position des armées française et autrichienne sur le Rhin pendant la suspension d'armes. — Lettre du général Hoche sur la marche rapide de l'armée de Sambre et Meuse. — Pin de l'extrait du rapport de Barbé-Marbois sur les finances.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

ITALIE.

De Rome, le 9 avril.

L'agent espagnol vient de publier une circulaire du prince de la Paix, premier ministre de sa majesté catholique, adressée à l'archevêque de Tolède, à celui de Séville & à l'abbé de Saint-Ildefonse, par laquelle sa majesté les charge de venir à Rome pour y arranger les articles en litige entre les deux cours. Il paroît que le roi d'Espagne a cru la religion en danger lorsqu'il a appris que le pape se disposoit à quitter Rome, & qu'il a même fait prier *secretement* pour sa sainteté; maintenant que ce danger est passé, on ne voit pas quel peut être l'objet de cette ambassade très-extraordinaire. On conjecture seulement que la cour d'Espagne veut profiter des circonstances pour se rendre plus indépendante de la cour de Rome, & pouvoir disposer sans obstacle, des biens ecclésiastiques pour les besoins de l'état.

PRUSSE.

De Berlin, le 18 avril.

Le directoire ayant demandé à notre souverain son intervention pour la paix avec l'Autriche, sa majesté a déclaré que, fidelle à son système de neutralité, elle étoit résolue d'accepter la médiation proposée, mais seulement dans le cas où l'intégrité de l'Empire seroit une des conditions de paix. Sur cette déclaration, le directoire a témoigné que la France ne s'obstineroit point à prendre le Rhin pour frontière. C'est d'après cette réponse que notre cour a fait offrir sa médiation à celle de Vienne. On assure qu'elle a été acceptée, & que M. de Luchisini a agi en conséquence auprès du général Buonaparte.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 10 floréal.

Depuis le passage de la Lahn par l'armée de Sambre & Meuse aux ordres du général Hoche, il ne s'est pas

passé un seul jour qui n'ait été marqué par une ou plusieurs actions très-meurtrières : les Autrichiens ont profité de toutes les positions favorables dans les gorges des montagnes pour s'y défendre avec une extrême opiniâtreté; les dragons de la Tour & les hussards de Barco ont beaucoup souffert, mais ces régimens ont fait essuyer de grandes pertes à la cavalerie française.

Les mêmes lettres ajoutent que les régimens belges au service de l'empereur ont montré le plus d'acharnement & de fureur dans les diverses actions qui ont eu lieu.

Le général Moreau a envoyé un courier au général Hoche, pour lui annoncer que les préliminaires de paix étoient signés. Suivant toutes les apparences, l'armée française se retirera derrière la Lahn pendant tout le tems de la suspension d'armes, & l'armée autrichienne derrière le Mein. Tout le pays situé entre ces deux rivières ne sera occupé par aucun des deux partis.

Nous attendons aujourd'hui & demain quelques milliers de prisonniers autrichiens, qui doivent passer par cette ville pour se rendre dans l'intérieur. Parmi eux se trouvent un grand nombre de nos compatriotes, tant officiers que soldats, sur-tout des régimens belges de Latour & de Clairfayt. Plusieurs officiers de ces corps sont déjà arrivés ici sur leur parole d'honneur. Suivant leur rapport, les batailles des 17 & 16 avril doivent avoir coûté de part & d'autre entre 12 & 13 mille hommes pris, tués ou blessés.

Les travaux devant la forteresse d'Ehrenbreitsten ont déjà commencé, malgré le feu des assiégans. Le troisième régiment de chasseurs à cheval vient d'être envoyé sur les derrières; il est presque entièrement détruit. On vient encore de ramener à Bonn 1200 blessés français.

FRANCE.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Au quartier-général à Fridberg, le 4 floréal, an 5^e.

*Le général en chef de l'armée de Sambre et Meuse,
au directoire exécutif.*

Citoyens directeurs, après avoir fait trente-cinq lieues en quatre jours, & obtenu la victoire dans trois batailles & cinq combats, l'armée de Sambre & Meuse a appris,

avec la plus douce émotion, sur les bords de la Nidda, la nouvelle de la paix. Si cet acte de bienfaisance est le fruit de la valeur française, il n'est pas moins dû à vos travaux & à votre constance. Recevez donc, citoyens directeurs, comme un gage de la reconnaissance de l'armée, les trophées qu'elle a obtenus aux champs de Neuwied & de Montauban.

Signé, L. HOCHÉ.

(Nota. Il est à observer que les victoires dont parle le général Hoche ont eu lieu avant la conclusion des préliminaires de paix.)

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 8 floréal.

Le passage du Rhin, qui vient d'avoir lieu à Kilstott, a été si imprévu, que l'on n'a pas d'abord assez apprécié cette opération unique dans cette guerre : elle paroît chaque jour plus étonnante ; mais les Autrichiens lui rendent autant & peut-être plus de justice encore que nous. Comment concevoir, en effet, qu'un ennemi que le grand jour favorisait, qui avoit eu le tems d'être averti par l'effet de plusieurs incidens ; qui avoit établi, sur l'autre rive, des batteries nombreuses, & disposé ses moyens de défense, ait été culbuté par des troupes qui ne pouvoient débarquer que par foibles pelotons, sans cavalerie, sans artillerie, & qui étoient sans points d'appui (le pont n'ayant pu être achevé que le soir) ? En voyant les progrès du courage dans cette brave armée de Rhin & Moselle, il est difficile de prévoir quels événemens héroïques il auroit produit dans le cours des opérations ultérieures, & jusqu'où la gloire de Moësean, déjà si éclatante, se seroit élevée. Passer un fleuve tel que le Rhin, & gagner en même-tems une bataille rangée, avec une aussi grande infériorité de moyens, c'est cucillir, dans une journée, tout ce qu'une campagne audacieuse & savante a de lauriers. Jamais la maison d'Autriche n'a couru de plus grands dangers, à en juger par la consternation de ses troupes. & la signature des préliminaires de paix, dont le bruit se confirme, ne pouvoit arriver plus à propos pour elle.

L'armée s'étend dans la vallée de la Kintzig, & elle est maintenant toute entière de l'autre côté du Rhin.

De Paris, le 13 floréal.

Les trois mois de la présidence du directoire exécutif par le citoyen Rewbell étant expirés, le citoyen Letourneur le remplace.

Le mouvement de quelques-uns des corps stationnés dans la 17^e division militaire, a donné lieu de répandre le bruit que des troupes étoient appelées inconstitutionnellement à Paris, & la malveillance a voulu s'emparer de cet incident pour exciter la défiance & alarmer les bons citoyens. Il n'a point été appelé depuis long-tems de nouvelles troupes dans la 17^e division militaire ; il n'en est pas entré dans le cercle tracé par la constitution, & les mouvemens remarquables dans celles qui s'y trouvent stationnées, ne sont autres que ceux nécessités par le renouvellement ordinaire des détachemens, & par le changement de quelques cantonnemens, indispensable pour régulariser le service.

Après avoir vu le général Augereau déposer entre les mains du directoire exécutif les trophées de la prise de Mantoue, il ne sera pas moins intéressant de voir arriver le général Massena, qui doit apporter la ratification

des préliminaires de paix par l'empereur. L'intérêt sera encore plus grand lorsque Buonaparte rentrera en France, & que la conclusion définitive du traité de paix & les circonstances permettront au directoire de lui accorder le congé qu'il réclame. « Je demande, dit-il, du repos, après avoir justifié la confiance du gouvernement & acquis plus de gloire qu'il n'en faut peut-être pour être heureux. La calomnie s'efforcera en vain de me prêter des intentions perfides ; ma carrière civile sera, comme ma carrière militaire, conforme aux principes républicains ».

(Ces trois articles sont extraits du Rédacteur.)

Le représentant Camus nous a fait observer que nous nous sommes trompés, dans la feuille du 12, en annonçant son rapport sur l'affaire Dijon, comme un rapport sur la trésorerie nationale : ce dernier est sous presse, & le premier, que le conseil a voulu qu'on lui présentât séparément, n'est qu'un seul article du grand rapport sur la trésorerie.

FINANCES.

Fin de l'extrait du rapport de Barbé-Marbois.

Le compte particulier du ministre des finances a fourni matière à quelques observations sévères sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas.

Le désordre des marchés dans le département de la guerre, l'excès des prix, les dilapidations scandaleuses, forment une partie importante du rapport. Le pain à 4 sols la livre, la viande à 11 sols, le vin à 10 dans des contrées où ces denrées abondent, offrent des réductions faciles & promptes : sur ces seuls articles on présente une économie de 22 millions par an. Le passage suivant termine ce compte. « Nous n'avons pas soulevé en entier le voile qui cache tant de désordres ; il faut qu'ils soient tous réprimés, ou bien tout le revenu ne suffira pas aux seules dépenses de la guerre. Arithméticiens froids & en apparence insensibles, nous avons examiné quels sont les moyens les moins dispendieux de prolonger les calamités qui en sont inséparables. Laissons à d'autres plus heureux le soin de calculer le prix du sang des hommes, les biens inestimables de la paix, les bénédictions adressées à ceux qui la donnent au monde, & passons à l'examen des dépenses d'un autre département, &c. »

Ce département est celui de la marine. Nous ne nous arrêterons pas sur les détails de la comptabilité, & nous indiquerons seulement un article étendu sur les colonies & sur l'esclavage. L'opinion de la commission n'est pas incertaine ; le rapporteur s'exprime ainsi : « Habitans & colons d'un pays que j'ai dû bien connoître, s'il vous restoit des doutes, puissent-ils être dissipés par la conviction intime de ceux qui n'ont d'autre intérêt que la vérité ! Malgré les agitations & les orages qui bouleversent en ce moment Saint-Domingue, la liberté y a jeté de si profondes racines, qu'elle ne peut plus être arrachée de cette terre. Il est vraisemblable que le gouvernement anglais, cédant à la nécessité, se prépare en secret à l'introduire dans ses propres colonies, & que les états méridionaux de l'Union américaine s'y disposent de même ; c'est malgré les uns & les autres : mais l'irrésistible destinée les entraîne ; & l'intérêt des Anglais leur impose la loi de ne pas nous livrer à la paix Saint-Domingue ruiné & en état d'anarchie. Un régime nouveau peut conserver les colonies à leurs métropoles, avec une utilité à-peu-près

égale à celle qu'elles en retiroient précédemment. La pompe à feu y existe déjà ; d'autres machines plus simples vont s'y introduire Si les arts utiles de l'Europe s'établissent une fois dans les colonies, on ne peut calculer avec quelle rapidité ils en favoriseront la restauration ».

En parlant de Saint-Domingue, Barbé-Marbois parle de ce qu'il connoît parfaitement : il a été intendant de cette colonie ; & il en a rapporté la réputation d'un administrateur intègre & très-éclairé. Les vues qu'il expose ici sont sages & simples. Que de plaies à l'humanité & de dommage à la France de tels hommes auroient prévenus, s'ils avoient été à la place de ces législateurs ignorans qui, par des exagérations stupides & féroces, qu'ils prenoient pour des principes, ont bouleversé les deux mondes !

Le compte du ministre des relations extérieures paroît avoir été le plus négligé. On y trouve entr'autres choses vraiment étranges, un chapitre intitulé : *Dépenses d'urgence, telles que journaux, travaux extraordinaires, bois, lumière, entretien, &c.* « Il faut, dit le rapporteur, se chauffer, s'éclairer, s'entretenir & même lire beaucoup de journaux ; mais il n'y a rien d'argent dans toutes ces dépenses-là ; on peut les faire sans se presser plus que pour toutes les autres ».

Le ministère de la police est celui dont le travail est présenté avec le plus de netteté & le meilleur ordre. Un témoignage de bonne & sage économie, donné par des juges aussi équitables que les commissaires du conseil des anciens, honore l'administration de ce ministre, à qui les amis de l'ordre, de la paix, de la liberté publique, n'ont eu jusqu'ici qu'une faute à reprocher ; faute grave à la vérité, mais amplement réparée par des services inappréciables rendus à la chose publique. Il résulte du rapport que sur la somme de 500 mille liv. en especes métalliques, accordée pour dépenses secrètes, le ministre de la police n'en a dépensé que 58 mille 867. « Ce compte n'a pas besoin de commentaire, dit le rapporteur. On peut confier avec sécurité des fonds de dépenses secrètes à un ordonnateur qui en use avec tant de modération, & qui n'en a pas moins découvert & fait avorter dans l'an 4 deux conjurations importantes ».

Ce rapport est terminé par des vues approfondies sur l'amélioration de nos finances. Après un tableau des avantages que nous avons déjà recueillis de dix-huit mois du régime constitutionnel, les commissaires terminent par cette observation. « Tout n'est pas fait ; rien n'est obtenu. Les plus grands maux sont inévitables ; si votre sévérité ne ramène la règle dans le manient des deniers publics. Nous vous avons indiqué quelques causes du désordre qui nous tourmente ; il n'est aucun de nous qui n'en ait des preuves, & toutes sont différentes. Un tel état de choses nous avertit hautement de réformer les abus, de prévoir des événemens funestes ; & nous les dissimuler à nous-mêmes n'est pas le moyen de les prévenir ».

Lorsque la lecture du travail que nous venons d'analyser eut été faite au conseil des anciens, un membre prit la parole pour en demander l'impression. « Il n'est aucun de nous, dit-il, qui ne sente combien est précieux l'excellent rapport que l'on vient d'entendre ; mais il ne suffit pas que cette pièce, qui est un trésor de lumière, en même tems qu'un modèle de sagesse, soit placée sous nos yeux ; il faut encore qu'elle devienne l'objet des méditations des nouveaux collègues que le

peuple va nous donner ; que les administrateurs, que tous les citoyens puissent aussi y puiser des notions exactes sur les finances Il faut que le directeur se pénètre des grandes vues que cet écrit renferme & connoisse l'importance que nous y attachons ».

Cet hommage honorable rendu au rapport de Barbé-Marbois, nous dispense d'y ajouter nos foibles éloges.

Copie de la lettre écrite par les officiers, sous-officiers et grenadiers servant près le corps législatif, au rédacteur du journal de l'Ami de la Patrie.

Dans le numéro 431 de votre journal, vous assurez, citoyen, que notre commandant, le citoyen Ramel, est destitué : nous ne pouvons le croire ; le gouvernement ne se laisse pas abuser à ce point.

Vous ajoutez, qu'il quittera le corps sans y être regretté ; il est de notre devoir & de l'attachement que nous portons au citoyen Ramel, de vous dérompar.

Au moment, où par votre feuille officieusement répandue dans le quartier, la nouvelle de sa destitution a été connue, un morne silence a régné long-tems, & la stupeur n'a cessé que par l'intime persuasion où est tout le corps, que la nouvelle est fautive. Sachez donc que le commandant Ramel est aimé, respecté & estimé de tous ses subordonnés : il n'a pour ennemis que ceux de la discipline militaire ; il a corrigé des abus, choqué des intérêts ; mais sa bonté se montre jusques dans sa sévérité ; & nous finissons par vous assurer que nous le regardons comme notre père.

Suivent les signatures de tout le corps.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUTREVEAU.

Suite de la séance du 12 floréal.

Pelet prend la parole sur la motion de Lefranc, relative à la répartition du milliard promis aux défenseurs de la patrie ; il dit :

Je suis fâché que notre collègue Lefranc n'ait pas précisé sa proposition. Il auroit dû vous dire qu'il y a eu deux décrets rendus par la convention nationale : le premier, autant que je peux me le rappeler, est du 21 février 1793, & porte qu'il sera accordé sur les biens des émigrés une somme de 400 millions pour servir d'hypothèque aux pensions dues aux défenseurs de la patrie ; & trois mois après, un autre décret leur assigne encore une somme de 600 millions.

Le comité des finances fut chargé de présenter le mode d'exécution de ces décrets. Il existe une commission qui remplace le comité des finances. Je demande, que la motion de Lefranc lui soit renvoyée. J'ai même fait un travail à cet égard, que je je pourrai lui soumettre.

Le conseil adopte le renvoi à la commission, & y adjoint Pelet, de la Lozère.

Chollet renouvelle la motion faite hier par Pastoret, pour qu'il soit élevé un monument aux armées victorieuses, & il pense que la place qui doit être construite sur les débris de la forteresse, connue sous le nom de Château-Trompette à Bordeaux, seroit très-convenable pour cela. Il demande en conséquence, que l'on discute à l'instant le projet de Troaille sur la suppression de cette forteresse.

Philippe-Delleville. — Lorsque Louis XIV, d'orgueilleuse mémoire, (on rit) signala ses conquêtes à la paix d'Utrecht, il fit enchaîner la victoire par quatre grandes statues. Certes, je ne suis pas de ces démocratisateurs universels, qui veulent faire une république de la mappe-monde. (On rit aux éclats); mais il nous est bien permis de consacrer, par un monument, notre union à la paix. Je pense que l'on pourroit encourager le génie des artistes, qui réuniroient quatre statues colossales, à-peu-près comme le groupe des trois grâces.... Nouveaux éclats de rire) on verroit, dans ce nouveau groupe, Bellone & Minerve, figurant la France, présentant une main fraternelle aux républiques Américaine, Batave & Lombarde; & de l'autre, montrant le cimetièrre qui doit les défendre. Je demande que ce plan soit renvoyé à une commission.

Dumolard. — Vous avez arrêté la formation d'une commission pour examiner la motion de Jean Debry. Je demande que toutes les propositions de Pastoret & de Philippe-Delleville, lui soient renvoyées. — Adopté.

Un secrétaire lit le traité de paix conclu avec le pape, dont la ratification a été approuvée par le conseil des anciens.

Séance du 13 floréal.

Sur la proposition de Siméon, le conseil fixe à sextidi la discussion sur les enfans nés hors du mariage.

Bergier, au nom d'une commission spéciale, présente au conseil un projet de résolution interprétative de l'article 7 de la loi du 18 fructidor dernier, relative aux fermages.

Cet article déclare communes au paiement des prix des ventes de fruits & de coupes de bois sur pied, les regles établies par les articles précédens pour le paiement de l'arrière des fermages.

Ces regles sont,
La réductibilité des prix dans plusieurs cas à la valeur de 1790;

L'exigibilité en numéraire du restant à payer sur ces prix.

Trois questions se sont élevées :
Les prix des ventes de coupes de bois sont-ils sujets à la même réduction, valeur de 1790, que les prix des baux à ferme, lorsque la vente a été convenue pendant le cours de la dépréciation de l'assignat, & postérieurement au premier janvier 1792 ?

La seconde question consiste à savoir si cette réduction peut être demandée en tout état de cause, quoiqu'il n'y eût en 1790 ni bail ni vente des mêmes objets identiquement, qui pût servir de terme de comparaison entre l'ancien prix & le nouveau.

La troisième question enfin est de savoir si la loi du 18 fructidor au 4 étant la première qui ait assimilé les ventes des coupes de bois sur pied aux baux, pour la manière d'en payer les prix, les termes antérieurs à cette loi ont pu être valablement payés ou consignés en papier-monnaie valeur nominale, dans les tems où les créances ordinaires se payoient ainsi, & jusqu'à la loi nouvelle du 18 fructidor.

Bergier, pour lever tous ces doutes, a présenté un projet qui décide les trois questions affirmativement & qui est adopté.

Philippe-Delleville fait un rapport au nom de la commission du renouvellement du corps législatif, sur la question dont l'examen lui a été renvoyé, de savoir si les députés ex-conventionnels des colonies, conservés provisoirement au nouveau corps législatif par la loi du 1^{er} vendémiaire an 3^e, doivent continuer leurs fonctions jusqu'à ce que leurs colonies respectives en aient nommé d'autres; question qui fait naître celle de savoir quel délai sera accordé aux députés coloniaux pour se rendre à leur poste, lorsqu'il y en aura de nommés constitutionnellement.

Le rapporteur expose qu'il est nécessaire d'adopter à ces différens égards une mesure pour l'avenir, & qu'il est instant de prononcer sur le caractère des députés actuels des colonies, tant ceux exclus que ceux conservés par le sort au corps législatif. Il propose en conséquence un projet de résolution que le conseil rejette, sur l'observation de quelques membres qu'il est contraire à la constitution.

Le conseil prend ensuite une résolution portant que la chaise Trompette sera vendue.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen Courtois.

Séance du 13 floréal.

Le conseil reçoit & approuve sur-le-champ la résolution qui accorde une pension à la veuve du représentant du peuple Bazire.

Il renvoie à la bibliothèque une Ode, dont le citoyen Philippe Saint-Marco lui fait hommage.

Bourse du 13 floréal.

Amsterdam... 60 $\frac{1}{8}$, 61 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$.	Lausanne..... 9, 4.
Idem courant..... 58 $\frac{1}{2}$.	Londres... 25 l., 24 l. 15 s.
Hamb..... 188 $\frac{1}{2}$, 186.	Inscrip.... 131. 10 s., 7 $\frac{1}{2}$, 5.
Madrid... 11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$, 15 s.	Bon $\frac{3}{4}$... 16 l. 10 s., 1 $\frac{1}{2}$, 5.
Mad. effect.... 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$... 36 5 s., 35 l. p.
Cadix... 11 l. 10 s., 12 s. $\frac{1}{2}$.	Mandat.....
Cadix effect.... 13 l. 15 s.	Or fin..... 101 l. 10 s.
Gènes..... 92 $\frac{1}{2}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg.... 50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne..... 101 $\frac{1}{2}$, 100.	Piastre..... 5 l. 5 s. 6 d.
Bâle..... 1 $\frac{3}{4}$, 3 $\frac{3}{4}$, 4.	Quadruple.... 79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon..... p. à v.	Ducat d'Hol.... 11 l. 7 s.
Marseille..... p. 20 j.	Souverain.... 33 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux..... p. 8 j.	Guinée..... 25 l. 2 s.

Esprit $\frac{5}{6}$, 435 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 340 liv.
— Huile d'olive, 1 liv. 8 s. $\frac{1}{2}$. — Café Martinique, 2 l. 1 s.
— Idem Saint-Domingue, 2 liv. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 13 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 10 s. — Savon de Marseille, 18 s. $\frac{1}{2}$. — Chandelle, 13 s. — Sel, 7 l. le $\frac{6}{8}$.

Les Elémens de la conversation française et anglaise, ou Nouveaux Dialogues familiers & faciles, précédés chacun d'un vocabulaire français & anglais, destiné particulièrement à l'usage des écoles; par John Perrin, 7^e édit. in-8^o. br. Prix, 2 liv. & 2 liv. 10 sols franc de port. A Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluny.